



Les Bases Nautiques
de Cannes Jeunesse



AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans
Version au 21 juin 2022

CHAMPIONNAT DE LIGUE SUD MINI JI Grade 5A 15 et 16 AVRIL 2023 Base Nautique du Mourre Rouge CANNES JEUNESSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://bit.ly/tableaudaffichage>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :
<https://bit.ly/tableaudaffichage>, de plus un groupe WhatsApp ([lci](#)) permettra de diffuser les informations.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Mini JI
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage ([exemple](#))

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/cannes-jeunesse/evenements/championnat-ligue-sud-miniji>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription |
|---------|----------------------|
| Mini JI | 20€ |

5.2 Autres frais :

- Un repas coureur (format pasta party) est organisé le samedi 15 avril 2023 à partir 19h00 au prix de 10€/ personne à réserver avant le 12 avril 2023 à 20h00. Il est limité à 30 personnes

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

| Date | De | A |
|------------|------|-------|
| 15/04/2023 | 9h00 | 11h00 |

8.3 Jours de course :

| Date | Toutes les classes |
|------------|--------------------|
| 15/04/2023 | Course |
| 16/04/2023 | Course |

8.4 Nombre de courses :

| Classe | Nombre Max | Courses par jour | Maximum par jour |
|---------|------------|------------------|------------------|
| Mini JI | 10 | 4 | 5 |

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h30 le samedi 15 avril 2023 et à 10h30 le dimanche 16 avril 2023.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC n°2 indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera une banane avec une marque de dégagement au vent.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaire pour valider la compétition.

14.3

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

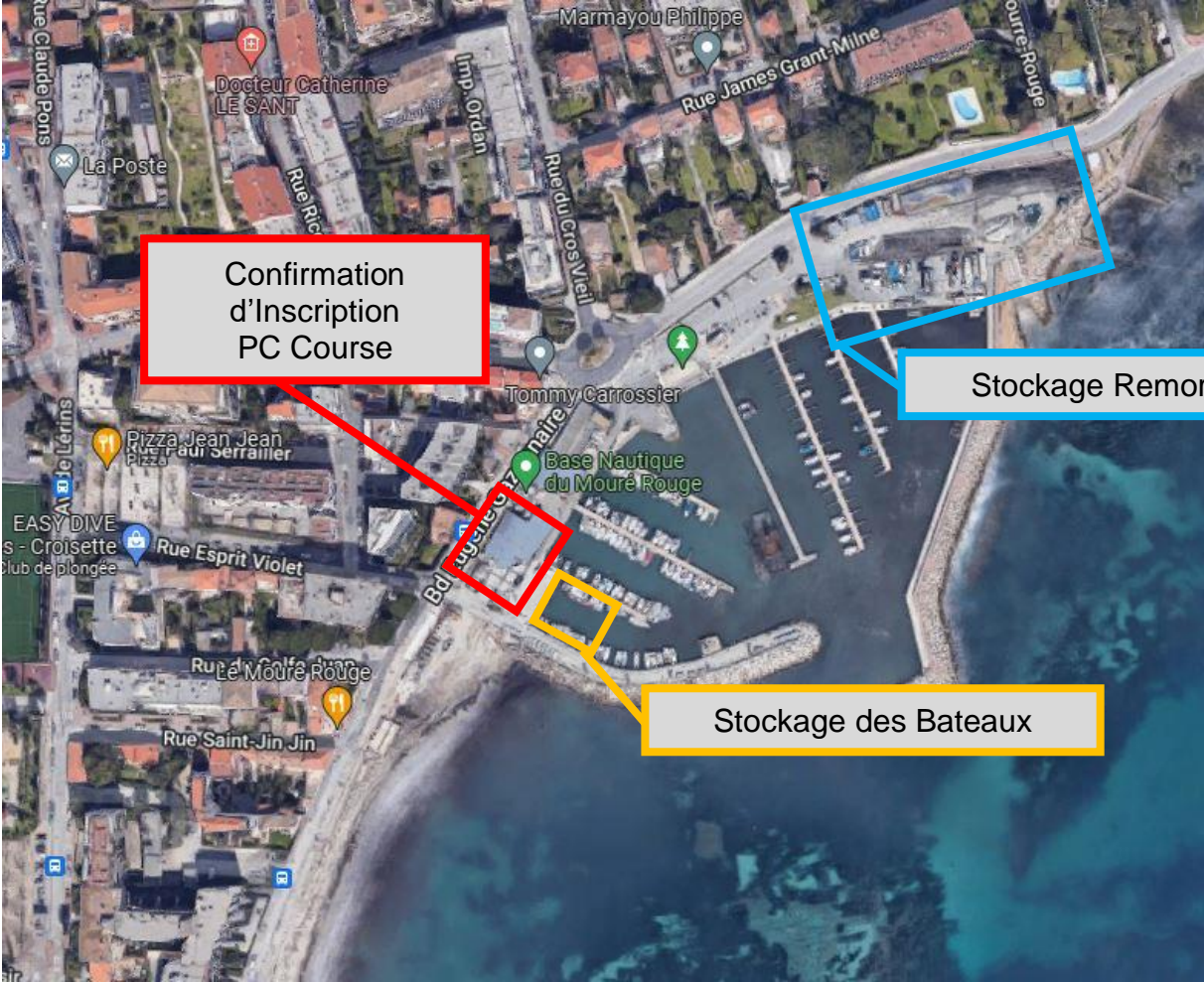
20 PRIX

Les prix seront distribués comme aux 3 premiers

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Gaby PENN 06.23.83.06.90 gaby.penn@cannes-jeunesse.fr

ANNEXE 1



ANNEXE 2

